

### **1.2.3. STYLMA EMBALLAGES**

Société par actions simplifiée au capital de 400.000 euros  
Siège social : 3 rue du Champ de l'Eglise - 16450 SAINT-LAURENT-DE-CERIS  
504 583 253 RCS ANGOULEME  
(la « Société »)

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**

### **TOURNEVILLE SECUREX PARTICIPATIONS**

Société par actions simplifiée au capital de 4.285.400 euros,  
Siège social : 16 rue des Longs Réages, BP 30014, 28230 EPERNON,  
RCS CHARTRES 501 289 417

**EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024**

Le 13 novembre 2024,  
A SAINT-LAURENT-DE-CERIS

La société TOURNEVILLE SECUREX PARTICIPATIONS, associé unique de la société 1.2.3. STYLMA EMBALLAGES, représentée par son Président, Monsieur Alexandre COCHER, a pris les décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION**

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société de SAINT-LAURENT-DE-CERIS (16450), 3 rue du Champ de l'Eglise à EPERNON (28230) 16, rue des Longs Réages, BP 30014.

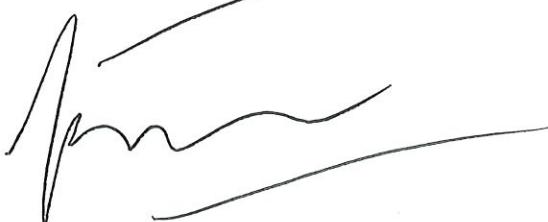
En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 3.2 des statuts comme suit :  
« Le siège social est fixé à : 16, rue des Longs Réages, BP 30014 – 28230 EPERNON »

Le reste de l'article n'est pas modifié.

#### **DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique confère tous pouvoirs au Président, ainsi qu'au porteur de copies des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prévues par la réglementation en vigueur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès.



---

**TOURNEVILLE SECUREX PARTICIPATIONS**, représentée par Monsieur Alexandre COCHER